



André CHASSAIGNE
Président du Groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine
Député du Puy-de-Dôme
3, route des Trois Ponts
63300 THIERS

Le 02 octobre 2020

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Objet : décret n° 2020-1152
Nos références : AC/LC2008

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur les exclusions générées par l'article 1 du décret n° 2020-1152 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire aux agents des établissements publics de santé, des groupements de coopération sanitaire et des établissements de coopération sanitaire et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la fonction publique hospitalière.

En effet, cet article génère une totale incompréhension auprès des personnels de santé exclus du bénéfice du complément indiciaire. Cette exclusion concerne des personnels confrontés aux mêmes difficultés professionnelles et à la dégradation de leurs conditions de travail.

Ainsi, les personnels oeuvrant dans des structures territoriales, ou associatives, ne rentrent pas dans le champ d'application du décret. D'autres personnels, y compris sous statut de la fonction publique hospitalière, peuvent en être également exclus, au motif qu'ils sont rattachés à des services médicosociaux.

Ces exclusions ont entraîné localement des mouvements sociaux, avec un fort risque de généralisation.

Il est indéniable que ce décret ne respecte pas la règle qui consiste à donner un salaire égal pour un travail égal.

De plus, outre les mécontentements générés par ces discriminations, le risque de siphonage des structures exclues de ce dispositif, au profit de celles dans lesquelles les agents peuvent bénéficier du complément indiciaire, est réel et sera lourd de conséquences.

Ainsi, je vous sollicite afin qu'un nouveau décret vienne pallier les injustices générées par ce décret en faisant bénéficier du complément indiciaire l'intégralité des personnels travaillant au sein de structures médicales ou médicosociales.

Dans l'attente de connaître votre position, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE